REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1868

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Genay - Neuville sur Saône

objet : Zone industrielle de Genay - Construction de la station d'épuration - Modification des individualisations d'autorisation de programme en dépenses et en recettes

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010

Délibération n° 2010-1868

commission principale :	proximité et environnement
commune (s) :	Genay - Neuville sur Saône
objet :	**Zone industrielle de Genay - Construction de la station d'épuration - Modification des individualisations d'autorisation de programme en dépenses et en recettes**
service :	Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-4727 du 21 janvier 2008, le conseil de Communauté a décidé l'individualisation d'une autorisation de programme en dépenses de 11 600 000 € HT et de 1 500 000 € en recettes pour les travaux de construction de la station d'épuration de la zone industrielle de Genay, sur l'opération n° 1521.

L'évolution du projet, et notamment du terrain d'implantation de la station d'épuration, a permis de limiter très fortement la longueur des canalisations d'amener des effluents à la station et de rejet des eaux traitées.

Le groupement d'entreprises pour la réalisation des travaux a été désigné par la commission d'appel d'offres et monsieur le Président a été autorisé à signer le marché par délibération n° 2010-1695 du 20 septembre 2010. Compte tenu de la maîtrise d'œuvre, des coûts fonciers et des prestations annexes, le montant global du projet est évalué à 7 200 000 € HT.

En conséquence, la subvention attendue de l'Agence de l'eau est ramenée à 1 150 000 €.

Il est donc proposé au Conseil de réévaluer les individualisations d'autorisations de programme existantes en dépenses à 7 200 000 € HT et en recettes à 1 150 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Décide de ramener l'individualisation d'autorisation de programme C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 1521 - station d'épuration ZI Genay :

- en dépenses : de 11 600 000 € HT à 7 200 000 € HT,

- en recettes : de 1 500 000 € à 1 150 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.